



Assemblée générale

Distr. générale
30 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2021

Projet de budget-programme pour 2021

Titre XI Dépenses d'équipement

Chapitre 33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Ressources proposées pour 2021**	3
Vue d'ensemble des ressources	3
A. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	6
1. Siège	6
2. Office des Nations Unies à Genève	6
3. Office des Nations Unies à Vienne	7
4. Office des Nations Unies à Nairobi	8
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	8
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	9
7. Commission économique pour l'Afrique	9
8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	10
B. Réseau institutionnel	11

* A/75/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Vue d'ensemble

- 33.1 Les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à exécuter dans les principaux immeubles appartenant à l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier, sont décrites dans le présent chapitre. Ces travaux englobent la modernisation des installations et des bâtiments existants. Les crédits demandés sont regroupés dans le présent chapitre afin de garantir une approche coordonnée et systématique de la gestion des installations, des gros travaux d'entretien et des travaux de construction ainsi que des travaux liés aux infrastructures informatiques et aux infrastructures de communication. Aucune ressource n'est prévue dans le présent chapitre pour financer les dépenses relatives aux postes et les dépenses connexes concernant l'administration et la gestion des activités prévues ici ; ces coûts sont présentés dans les chapitres du projet de budget-programme pour 2021 concernant le Siège de l'ONU, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Office des Nations Unies à Nairobi, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), à l'exception des emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui ont été approuvés par l'Assemblée générale aux fins de projets d'équipement spécifiques limités dans le temps.
- 33.2 Les critères utilisés pour classer les travaux à exécuter dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration des locaux ou dans celle des gros travaux d'entretien sont ceux retenus dans les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour la gestion des biens, à savoir :
- a) Les projets structurels à forte intensité de capital qui auraient pour effet de modifier ou d'améliorer notablement des installations ou des infrastructures informatiques entrent dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration ;
 - b) Les projets ayant pour objet de réparer ou de remplacer des installations (par exemple chauffage, ventilation et climatisation) ou des systèmes (systèmes électriques, systèmes informatiques et dispositifs de sécurité) ou d'en accroître la valeur ou la durée d'utilité entrent dans celle des gros travaux d'entretien.
- 33.3 La majorité des projets dont il est question dans la partie du présent chapitre consacrée aux gros travaux d'entretien ont un caractère récurrent et ont pour but de maintenir les bâtiments en bon état et de garantir la robustesse des installations et des infrastructures informatiques, afin d'atténuer le risque d'interruption des services opérationnels. À l'inverse, les travaux de transformation et d'amélioration sont généralement des projets ponctuels et non récurrents qui peuvent, du fait de leur ampleur et de leur complexité, s'étaler sur plusieurs années. En outre, compte tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution [74/263](#), selon laquelle les remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte pour le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève seraient financés au moyen du budget ordinaire jusqu'à ce qu'elle en décide autrement, des crédits sont demandés dans le présent chapitre pour ces remboursements, dans la partie consacrée aux travaux de transformation et d'amélioration.
- 33.4 Au Siège, les projets proposés dans le présent chapitre relèvent selon le cas de la Division de l'administration (New York) du Département de l'appui opérationnel ou du Bureau de l'informatique et des communications. Les services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et ceux des commissions régionales exécutent, dans leurs domaines de compétence respectifs, les projets relevant du présent chapitre et administrent les ressources correspondantes. Les projets liés à la sûreté et à la sécurité des locaux des Nations Unies dans tous les grands lieux d'affectation seront exécutés en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité.
- 33.5 Conformément aux résolutions [72/266 B](#) et [74/263](#) de l'Assemblée générale, le Service de la politique de gestion mondiale des biens (qui relève de la Division des finances des missions du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget du Département des stratégies

et politiques de gestion et de la conformité) donne aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales les orientations, l'appui et les conseils techniques dont ils ont besoin pour planifier, gérer et suivre leurs grands projets de construction.

- 33.6 Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget-programme pour 2021, le Service de la politique de gestion mondiale des biens a passé en revue les activités à financer au titre du chapitre 33, pour tous les bureaux hors Siège et pour les commissions régionales, et donné, selon que de besoin, des indications et des conseils techniques afin de veiller à ce que la planification des projets soit conforme aux politiques et pratiques établies concernant les biens de l'Organisation et leur bonne administration.
- 33.7 Dans son dernier rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/72/393), le Secrétaire général a fait le point sur le programme d'investissement patrimonial initialement présenté dans son rapport précédent (A/70/697) et il a mis à jour la liste des projets d'investissement à court terme devant être entrepris par l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Nairobi, la CEA, la CESAP et la CEPALC. Conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe XI.17 de son rapport A/70/7, recommandation approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 et selon laquelle il n'y a pas lieu d'inclure dans le projet de budget-programme les montants préliminaires des ressources afférentes aux projets recensés dans l'examen stratégique des biens, les ressources nécessaires au financement de tels projets, y compris les ressources afférentes au financement des équipes de gestion de projets au titre de chapitres du budget autres que le chapitre 33, ne figurent pas dans le projet de budget-programme pour 2021. Les ressources afférentes à ces grands projets de construction (le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, le remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J au siège de l'Office des Nations Unies à Nairobi, la rénovation de l'Africa Hall au siège de la CEA, le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP et la rénovation du bâtiment nord du siège de la CEPALC) – et aux équipes de gestion de projet – qui seront demandées pour 2021 feront l'objet de rapports annuels du Secrétaire général qui seront présentés à l'Assemblée pendant la partie principale de sa soixante-quatrième session. Comme l'a demandé l'Assemblée à la section XIV (Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi) de sa résolution 74/263, le Secrétaire général procédera également à une évaluation des besoins et étudiera les solutions qui permettraient d'optimiser l'efficacité et le rapport coût-efficacité, en tenant compte des besoins futurs en installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et lui présentera un rapport à sa soixante-quatrième session.
- 33.8 Le Bureau de l'informatique et des communications dirige centralement l'élaboration et l'application, dans l'ensemble de l'Organisation, de stratégies et de normes relatives à l'informatique et aux communications et il s'assure de la bonne utilisation des crédits affectés à la modernisation des systèmes et à l'amélioration des services informatiques et des services de communication. Il définit les grandes orientations stratégiques et met des progiciels intégrés et des infrastructures à la disposition des utilisateurs, en vue de garantir la cohérence et la coordination. Il administre ainsi, au niveau central, les projets de modernisation des infrastructures de réseau dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, dans le cadre du projet portant sur le réseau institutionnel, qui vise à standardiser le matériel et à appliquer les mêmes normes de fonctionnalité, de qualité et de fiabilité à l'ensemble des réseaux de l'Organisation.

Ressources proposées pour 2021

Vue d'ensemble des ressources

- 33.9 Globalement, les ressources demandées pour 2021 au présent chapitre s'élèvent à 19 461 200 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 51 584 900 dollars (72,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation des ressources demandées découle des deux facteurs

Titre XI Dépenses d'équipement

suivants : a) des ajustements techniques et b) des nouveaux mandats et des mandats élargis, expliqués ci-dessous.

33.10 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans le tableau 33.1.

Tableau 33.1

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2021	2021	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
A. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien										
1. Siège										
Transformation et amélioration des locaux	1 966,3	685,0	–	–	(279,8)	(279,8)	(40,8)	405,2	7,7	412,9
Gros travaux d'entretien	17 519,1	2 868,4	–	–	38,3	38,3	1,3	2 906,7	55,2	2 961,9
Total partiel	19 485,4	3 553,4	–	–	(241,5)	(241,5)	(6,8)	3 311,9	62,9	3 374,8
2. Genève										
Transformation et amélioration des locaux ^a	42 021,7	38 187,3	(34 231,4)	–	(6,4)	(34 237,8)	(89,7)	3 949,5	66,1	4 015,6
Gros travaux d'entretien	6 409,1	1 018,6	–	–	6,4	6,4	0,6	1 025,0	17,2	1 042,2
Total partiel	48 430,8	39 205,9	(34 231,4)	–	–	(34 231,4)	(87,3)	4 974,5	83,3	5 057,8
3. Vienne										
Transformation et amélioration des locaux	865,6	548,1	–	–	(17,7)	(17,7)	(3,2)	530,4	9,0	539,4
Gros travaux d'entretien	646,9	639,4	–	–	17,7	17,7	2,8	657,1	11,2	668,3
Total partiel	1 512,5	1 187,5	–	–	–	–	–	1 187,5	20,2	1 207,7
4. Nairobi										
Transformation et amélioration des locaux	7 106,1	10 131,2	(9 169,6)	–	44,0	(9 125,6)	(90,1)	1 005,6	41,7	1 047,3
Gros travaux d'entretien	1 779,5	154,0	–	–	(44,0)	(44,0)	(28,6)	110,0	4,6	114,6
Total partiel	8 885,6	10 285,2	(9 169,6)	–	–	(9 169,6)	(89,2)	1 115,6	46,3	1 161,9
5. CESAP										
Transformation et amélioration des locaux	5 192,0	6 067,2	(5 503,5)	–	448,2	(5 055,3)	(83,3)	1 011,9	16,2	1 028,1
Gros travaux d'entretien	11,9	448,2	–	–	(448,2)	(448,2)	(100,0)	–	–	–
Total partiel	5 203,9	6 515,4	(5 503,5)	–	–	(5 503,5)	(84,5)	1 011,9	16,2	1 028,1
6. CEPALC										
Transformation et amélioration des locaux	1 013,3	640,0	(103,3)	–	167,2	63,9	10,0	703,9	16,9	720,8
Gros travaux d'entretien	802,5	377,2	–	–	(167,2)	(167,2)	(44,4)	210,0	5,1	215,1
Total partiel	1 815,8	1 017,2	(103,3)	–	–	(103,3)	(10,2)	913,9	22,0	935,9

	Changements					Total	Pourcentage	2021	2021	
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
7. CEA										
Transformation et amélioration des locaux	14 144,3	8 928,4	(7 577,1)	–	107,4	(7 469,7)	(83,7)	1 458,7	32,8	1 491,5
Gros travaux d'entretien	1 266,1	107,4	–	–	(107,4)	(107,4)	(100,0)	–	–	–
Total partiel	15 410,4	9 035,8	(7 577,1)	–	–	(7 577,1)	(83,9)	1 458,7	32,8	1 491,5
8. CESAO										
Transformation et amélioration des locaux	256,1	245,7	–	–	–	–	–	245,7	4,7	250,4
B. Réseau institutionnel										
	1 034,8	–	–	–	5 241,5	5 241,5	100,0	5 241,5	99,6	5 341,1
Total	102 035,3	71 046,1	(56 584,9)	–	5 000,0	(51 584,9)	(72,6)	19 461,2	388,0	19 849,2

^a Comprend un montant de 2 568 200 dollars pour les remboursements annuels des emprunts liés au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève.

Ajustements techniques

- 33.11 La baisse des ressources demandées (56 584 900 dollars) s'explique par la non-reconduction, pour les raisons exposées au paragraphe 33.7, de dépenses non renouvelables approuvées pour 2020 par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 relatives : a) au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (34 231 400 dollars) ; b) au remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J au siège de l'Office des Nations Unies à Nairobi (9 169 600 dollars) ; c) au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, à Bangkok (5 503 500 dollars) ; d) à la rénovation du bâtiment nord du siège de la CEPALC, à Santiago (103 300 dollars) ; e) à la rénovation de l'Africa Hall, au siège de la CEA (7 577 100 dollars).

Autres changements

- 33.12 Les ressources prévues au chapitre 33 sont affectées différemment d'un exercice à un autre, car seule une partie des activités auxquelles elles sont destinées donne lieu à des dépenses renouvelables, le reste consistant en des projets d'équipement nouveaux ou s'étalant sur plusieurs années. Il est tenu compte dans tout nouveau projet de budget-programme du fait que certaines activités ponctuelles s'achèvent et que de nouvelles démarrent. Les projets qu'il est proposé de financer au présent chapitre sont fondés sur les besoins essentiels recensés pour l'exercice budgétaire.
- 33.13 L'augmentation des ressources demandées, soit 5 000 000 dollars de plus, reflète les besoins du réseau institutionnel ; ce montant doit servir à financer les services d'assistance relatifs aux commutateurs et aux routeurs standard, qui sont installés dans tous les lieux d'affectation et au Siège (2 000 000 dollars) et la mise à niveau de l'infrastructure de réseau au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales (3 000 000 dollars).

Nature des activités proposées

- 33.14 Les ressources demandées au titre des projets de transformation ou d'amélioration de locaux et des gros travaux d'entretien sont présentées dans le tableau 33.2 ; ces projets sont répartis comme suit : a) projets s'étalant sur plusieurs années ; b) activités nouvelles ; c) activités à caractère récurrent. Ce classement en sous-catégories permet de distinguer les différents projets en fonction de leur nature et de leur durée.

Tableau 33.2

Nature des projets proposés pour 2021, par lieu (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Siège</i>	<i>Genève</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>	<i>CESAP</i>	<i>CEPALC</i>	<i>CEA</i>	<i>CESAO</i>	<i>Réseau institutionnel</i>	<i>Total</i>
Projets s'étalant sur plusieurs années ^a	405,2	2 568,2	–	428,6	1 011,9	–	1 458,7	–	–	5 872,6
Activités nouvelles pour 2021	2 906,7	1 381,3	–	217,0	–	913,9	–	–	–	5 418,9
Activités à caractère récurrent	–	1 025,0	1 187,5	470,0	–	–	–	245,7	5 241,5	8 169,7
Total	3 311,9	4 974,5	1 187,5	1 115,6	1 011,9	913,9	1 458,7	245,7	5 241,5	19 461,2

^a Comprend un montant de 2 568 200 dollars pour les remboursements annuels des emprunts liés au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève.

33.15 Comme le montre le tableau 33.2, les activités nouvelles représentent 27,8 % (5 418 900 dollars) du montant total des prévisions de dépenses pour 2021, les activités à caractère récurrent 42,0 % (8 169 700 dollars) et la poursuite de projets s'étalant sur plusieurs années 30,2 % (5 872 600 dollars).

A. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

1. Siège

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 311 900 dollars

33.16 Le montant total de 3 311 900 dollars demandé pour le Siège comprend : a) 405 200 dollars pour la transformation et l'amélioration des locaux, qui couvriront l'amélioration des installations et des infrastructures ; et b) 2 906 700 dollars pour les gros travaux d'entretien, qui couvriront les gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures.

2. Office des Nations Unies à Genève

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 974 500 dollars

33.17 Le montant total de 4 974 500 dollars demandé pour l'Office des Nations Unies à Genève comprend 3 949 500 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et 1 025 000 dollars pour les gros travaux d'entretien. Le montant de 3 949 500 dollars demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration des locaux comprend un montant de 2 568 200 dollars (2 501 430 francs suisses) pour les remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte pour le plan stratégique patrimonial, compte tenu de la résolution 74/263 de l'Assemblée générale.

33.18 Les travaux à financer en 2021 ont été choisis de manière stratégique et en étroite consultation avec l'équipe chargée de la planification des travaux à effectuer dans le cadre du plan stratégique patrimonial pour faire en sorte de n'avoir pas à les refaire à cause de ce plan et de manière qu'ils répondent aux besoins essentiels du Palais des Nations pendant la durée de la rénovation. Il a été tenu compte, pour ce faire, des problèmes majeurs que posaient l'entretien et du fait qu'il fallait :

- a) préserver la santé et veiller à la sécurité des représentants, des membres du personnel, des fournisseurs et des visiteurs au Palais des Nations ;
 - b) assurer la continuité des opérations, maintenir les bâtiments annexes en état de fonctionner et réduire le risque de défaillance des installations et de fermeture des bureaux et des salles de réunion au cours de l'exécution du plan stratégique patrimonial, comme prévu ;
 - c) investir suffisamment dans l'entretien régulier des infrastructures actuelles dans les locaux qui ne sont pas concernés par le plan stratégique patrimonial ;
 - d) optimiser l'utilisation des bureaux dans les bâtiments annexes afin de pouvoir héberger un plus grand nombre d'entités dans les bâtiments du Palais et de réduire les dépenses de fonctionnement.
- 33.19 Les projets liés aux infrastructures informatiques et aux infrastructures de communication concernent deux grands domaines. Premièrement, il faut améliorer la sécurité informatique de l'Office des Nations Unies à Genève et maintenir en bon état les éléments critiques pour la sécurité du réseau en remplaçant les pare-feux du réseau d'infrastructure et la compartimentation du réseau Wi-Fi. Deuxièmement, il faut changer et intégrer le matériel de communication, à savoir remplacer les infrastructures de communication unifiées, intégrer les terminaux de visioconférence dans les progiciels et moderniser les systèmes de visioconférence et de distribution audio des salles de conférence.
- 33.20 Le montant de 3 949 500 dollars demandé pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux couvrira les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations et des infrastructures ^a	3 134 500
b) Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	815 000
Total	3 949 500

^a Comprend un montant de 2 568 200 dollars pour les remboursements annuels des emprunts liés au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève.

- 33.21 En ce qui concerne les gros travaux d'entretien, le montant de 1 025 000 dollars couvrira le programme d'entretien continu, qui sert à remédier aux défauts structurels et à effectuer des travaux de réparation urgents permettant d'assurer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité des installations.

3. Office des Nations Unies à Vienne

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 187 500 dollars

- 33.22 Le montant total de 1 187 500 dollars comprend 530 400 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et 657 100 dollars pour les gros travaux d'entretien.
- 33.23 Les ressources demandées pour 2021 représentent la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le financement de l'amélioration et de l'entretien des locaux du Centre international de Vienne, qui est administré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans le cadre d'un accord de partage des coûts des gros travaux d'entretien conclu entre les organisations ayant leur siège au Centre et le Gouvernement hôte. Le montant demandé est calculé sur la base de la part actuellement à la charge de l'Office, soit 22,7 % de l'ensemble des dépenses liées à la transformation et à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien. Ce pourcentage est calculé au moyen d'une formule composite qui tient compte de l'espace occupé par chacune des quatre organisations, ainsi que de leurs effectifs et de leur charge de travail.

- 33.24 Le montant de 530 400 dollars demandé pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux couvrira la contribution de l'Office au Fonds de gestion des bâtiments communs, en vertu de l'accord conclu entre les organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne, pour l'amélioration des installations et des infrastructures.
- 33.25 Le montant de 657 100 dollars demandé pour les gros travaux d'entretien couvrira la contribution de l'Office au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants, en vertu de l'accord conclu entre le Gouvernement hôte et les organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne, pour les gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures.

4. Office des Nations Unies à Nairobi

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 115 600 dollars

- 33.26 Le montant total de 1 115 600 dollars comprend 1 005 600 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et 110 000 dollars pour les gros travaux d'entretien.
- 33.27 Le montant de 1 005 600 dollars demandé pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux couvrira les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations et des infrastructures	845 600
b) Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	160 000
Total	1 005 600

- 33.28 Les ressources destinées à l'amélioration des installations et des infrastructures couvriront la remise en état des chaussées et des parkings, la mise à niveau des installations électriques pour la continuité des opérations et la résilience, les travaux liés à l'inclusion des personnes handicapées et le cloisonnement des espaces de bureau. Les ressources consacrées à l'amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication permettront d'accroître la capacité des réseaux et la fiabilité du système.
- 33.29 Le montant de 110 000 dollars demandé pour les gros travaux d'entretien couvrira les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	50 000
b) Gros travaux d'entretien des dispositifs de sûreté et de sécurité	60 000
Total	110 000

- 33.30 Les ressources couvriront les travaux de réparation électrique et d'amélioration de la sécurité.

5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 011 900 dollars

- 33.31 Le montant total de 1 011 900 dollars sera consacré en totalité aux travaux de transformation et d'amélioration des locaux et couvrira les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité	291 900
b) Amélioration des installations et des infrastructures	720 000
Total	1 011 900

- 33.32 Les ressources prévues au titre de l'amélioration des installations et des infrastructures couvriront la modernisation des ascenseurs du secrétariat et la rénovation des systèmes audiovisuels du Centre de conférence de l'Organisation des Nations Unies à Bangkok. Les ressources destinées à l'amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité couvriront l'édification d'une nouvelle entrée des visiteurs et une nouvelle installation de contrôle de sécurité au Centre de conférence.

6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 913 900 dollars

- 33.33 Le montant total de 913 900 dollars comprend 703 900 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et 210 000 dollars pour les gros travaux d'entretien.
- 33.34 Le montant de 703 900 dollars demandé pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux couvrira les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité	38 200
b) Amélioration des installations et des infrastructures	665 700
Total	703 900

- 33.35 Les ressources demandées pour l'amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité couvriront les travaux liés à l'inclusion des personnes handicapées. Les ressources demandées pour l'amélioration des installations et des infrastructures couvriront les services d'ingénierie nécessaires pour les réparations structurelles du bâtiment principal de la CEPALC, un système de gestion des ressources en eau, la rénovation de la salle de conférence Celso Furtado, la modernisation du système de lutte contre l'incendie et la rénovation des toilettes publiques.
- 33.36 Le montant de 210 000 dollars couvrira les gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures, y compris les logiciels et le matériel de contrôle des accès.

7. Commission économique pour l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 458 700 dollars

- 33.37 Le montant total de 1 458 700 dollars sera consacré en totalité aux travaux de transformation et d'amélioration des locaux et couvrira les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité	79 500
b) Amélioration des installations et des infrastructures	1 379 200
Total	1 458 700

- 33.38 Les ressources demandées pour l'amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité couvriront la technologie liée au contrôle des accès, les infrastructures et les systèmes de stationnement dans les bâtiments de la CEA et sur le site, la modernisation des installations K-9, le nouvel entrepôt pour les camions incendie et le matériel de lutte contre les incendies et d'autres travaux d'amélioration de la sécurité. Les ressources demandées pour l'amélioration des installations et des infrastructures couvriront les services de consultants pour les projets d'optimisation des espaces de bureaux et d'examen stratégique des biens de la CEA, particulièrement pour ce qui concerne les bâtiments situés au Congo et au Niger.

8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 245 700 dollars

- 33.39 Le montant de 245 700 dollars sera consacré en totalité aux travaux de transformation et d'amélioration des locaux et couvrira l'amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité mis en place dans le cadre du système normalisé de contrôle des accès.

B. Réseau institutionnel

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 241 500 dollars

- 33.40 Le projet de réseau institutionnel est géré par le Bureau de l'informatique et des communications. Les achats de matériel, tel que des commutateurs et routeurs standard, sont regroupés autant que possible afin d'obtenir des prix de gros et le matériel est installé dans tous les lieux d'affectation de manière que le réseau local soit conforme aux normes en vigueur au Siège.
- 33.41 Compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/262](#) concernant les dépenses d'équipement dans le domaine informatique, aucune ressource n'est disponible au chapitre 33 en 2020 pour le réseau institutionnel. Un montant de 5 241 500 dollars est proposé pour financer les activités à caractère récurrent relatives au réseau institutionnel en 2021, comme suit :
- a) Un montant de 3 000 000 dollars pour la mise à niveau de l'infrastructure du réseau institutionnel au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales. Cette mise à niveau permettra de remédier aux problèmes de capacité des systèmes, notamment en ce qui concerne la disponibilité et la fiabilité du matériel et de l'hébergement du réseau d'infrastructure et améliorera la sécurité informatique, renforçant ainsi la protection contre les cyberattaques. Elle permettra en outre de disposer d'une infrastructure Wi-Fi améliorée fonctionnant avec les appareils mobiles dans tous les lieux d'affectation, ce qui améliorera la connectivité pour tous les utilisateurs, membres du personnel comme représentants. Une convergence moderne des technologies filaires et des technologies sans fil offre une meilleure connectivité à tous les utilisateurs et permet au personnel de travailler de n'importe où, ce qui améliore la productivité et la collaboration. Étant donné que le réseau institutionnel est essentiel pour que l'ONU exécute ses mandats et fonctionne efficacement, la protection contre les cyberattaques est indispensable pour la résilience et pour la continuité des opérations ;
 - b) Un montant de 1 341 500 dollars au titre du contrat de maintenance couvrant le Siège, les bureaux hors Siège et les commissions régionales. Ce contrat concerne tout le matériel réseau et téléphonique et garantit le même niveau de service à tous les lieux d'affectation, ce qui est de plus en plus important au vu des besoins liés aux progiciels. Le volume et la valeur du matériel et des systèmes couverts par le contrat de maintenance ont augmenté, certains devant être remplacés ou regroupés ;
 - c) Un montant de 900 000 dollars pour la maintenance et le renouvellement des applications pare-feux Check Point au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales. Étant donné l'importance du réseau informatique mondial et du réseau de communication mondial pour les opérations de l'ensemble du Secrétariat, la sécurité informatique et la protection contre les cyberattaques sont essentielles. Les ressources demandées serviront à acquérir les logiciels nécessaires pour maintenir à jour les pare-feux de l'Organisation afin de protéger l'ensemble du système contre les attaques et les fuites.